



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

**Séance 9 avril 2026**

\*\*\*\*\*

**Nombre de Membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 21
- Qui ont pris part à la délibération : 22

**Date de la convocation** : 31 mars 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **NEUF** du mois d'**AVRIL**, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

**Présents** : MM. **AGOSTINI-SALGE. ANDREI P. CASANOVA S. COMTE I. GERIN J. FRANCESCO M. GUAITELLA-PALMIERI C. GUAITELLA-TUSOLI C. MAGGIOTTI J. MARTINETTI F. NAPPI M. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. RAFFAELLI O. ROSSI J.P. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M. SIMONI J. VALERY JN. VALLICIONI JF.**

**Absents ayant donné mandat de vote** : MM.

<b>MANDANT</b>	<b>Mandataire</b>
<b>MINARD Elodie</b>	<b>FRANCESCO M. Marie</b>

**Absents excusés** : **LEONETTI Iris**

**Monsieur le Maire**, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **21** conseillers présents, **2** conseillers absents dont **1** ayant donné mandat de vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

**Monsieur MARTINETTI Fabrice**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° de-090426-015

**Domaine : 5.3 Désignation de représentants**

**Désignation des représentants de la Commune pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L.123-6 ;

**Le Maire ayant exposé** à l'assemblée délibérante que le CCAS est un établissement public communal intervenant dans trois domaines: l'aide sociale légale qui, de par la Loi, est sa seule attribution obligatoire, - l'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en œuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux, - l'animation des activités sociales. L'article 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le Maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat du conseil.

Le conseil d'administration est composé:

- d'un **président** (le Maire de la Commune),
- de **quatre membres** au minimum élus par le conseil municipal en son sein,



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

**Séance 9 avril 2026**

\*\*\*\*\*

Délibération n° de-090426-015 (suite)

**Domaine : 5.3 Désignation de représentants**

- de **quatre membres** au minimum nommés par le Maire et issus des associations :
  - un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
  - un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
  - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
  - un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Les délégués du conseil municipal sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Monsieur le Maire ayant proposé** au conseil municipal de procéder à la désignation des **quatre conseillers** par vote à bulletins secrets Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré,**

**1/ Fixe à neuf (9) le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno qui comprendra :**

- un président (le Maire de la Commune),
- quatre membres au minimum élus par le conseil municipal en son sein,
- quatre membres au minimum nommés par le Maire et issus des associations.

**2/ Procède à la désignation des quatre membres** du conseil municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno.

Une seule liste c'est portée candidate :

Liste « **GUAITELLA-PALMIERI Corinne** »

**3/ Dit que le dépouillement du vote à bulletins secrets a donné les résultats suivants :**

Nombre de sièges à pourvoir : **4**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **22**

Bulletin blanc : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **22**

Quotient électoral : **5.50**

**Nombre de voix obtenues par la Liste « GUAITELLA-PALMIERI Corinne » : 22**

Répartition des sièges :

Liste « **GUAITELLA-PALMIERI Corinne** » : **4**

**4/ MM. GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUAITELLA-TUSOLI Céline, PETRI-GUASCO Emmanuel, ROSSI Jean Philippe** sont désignés pour faire partie du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Ville-di-Pietrabugno.

**5/ Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,**

Le Maire , Monsieur **ROSSI Michel**

*Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le  
Et notification ou publication du  
Le Maire,*



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens » accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : [www.pietrabugno.com](http://www.pietrabugno.com)

Accusé de réception en préfecture  
02B-212003537-20260409-de-090426-015-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026